



ACCOR ARENA

otpbank

otpbank

otpbank

PARIS GRAND SLAM 2020 - FRANCE  
PRIZE \$ 154,000  
INTERNATIONAL JUDO FEDERATION

# PROJET SPORTIF FÉDÉRAL Campagne 2021

 AGENCE  
NATIONALE  
DU SPORT

  
FFJudo



# Notice explicative CLUBS

AGENCE NATIONALE DU SPORT – Campagne 2021

# INTRODUCTION – Cadre général

Pour la troisième année consécutive, la FFJudo met en place sa campagne Projets Sportifs Fédéraux (PSF) en lien avec l'Agence Nationale du Sport (ANS)

**L'objectif** : participer au financement des actions des clubs pour développer les licences fédérales, et ce en cohérence avec le plan de développement fédéral sur l'ensemble du territoire métropolitain et ultramarin

## Les chiffres de la Campagne 2020



**2 645 300 €**

dépensés dont 47% pour les clubs



**80%**

de clubs demandeurs financés



**688**

structures dépositaires financées



**1 823**

projets de développement déposés

Cette année, en raison de la crise sanitaire, les clubs ayant contractés un plan de relance avec la FFJudo doivent déposer une demande « **Plan de Relance** » dans ce dispositif, en complément ou non d'autres projets de développement habituels, afin d'être accompagnés dans la reprise de leur activité

# La campagne PSF 2021 participe à la reprise de l'activité...

- ...En finançant le Plan de relance FFJudo 2020-2021
- ...En participant au financement des actions clubs mises en place à l'été 2021 pour lancer la dynamique de rentrée
- ...En participant au financement des actions clubs mises en place entre septembre et décembre 2021 pour lancer la saison 2021-2022
- ...En participant au financement des actions de Comités et de Ligues mises en place entre l'été et décembre 2021 pour accompagner la relance des clubs

## BUDGET FFJudo

**3 628 600 €**

dont au moins 982 150 € consacrés au financement du *Plan de relance FFJudo* issus du *plan France Relance*

+ 1M€

PSF 2021 - CLUBS



## BUDGET ANS

**81,4M€**

dont 11M€ issus du *plan France Relance* [2020 → 63,4M €]

+ 18M€

- ▶ Au minimum 60% de part réservée aux clubs, avec une attention particulière aux clubs issus de territoires prioritaires (QPV/ZRR)
- ▶ Renforcement des actions menées en faveur des femmes et des personnes en situation de handicap
- ▶ Maintien / sanctuarisation des crédits attribués en Outre-mer
- ▶ Garantie d'une attribution équitable et transparente

# Echéancier 2021

## Lancement de la campagne

**16 avril au 23 mai**

- Accompagnement au montage de projets par les référents des territoires
- Dépôt des dossiers sur COMPTE ASSO

## Traitement fédéral

**14 juin au 30 juin**

- Evaluation technique DTN
- Validation finale par l'exécutif FFJudo

## Versement des subventions

**fin juillet – début août**

- Versement des subventions accordées par l'ANS



Pour être financée sur la campagne 2021, **l'action doit impérativement avoir commencé avant le 31 décembre 2021**

avril

mai

juin

juillet

août

## Instruction des dossiers (*niveau régional*)

**23 mai au 1<sup>er</sup> juin**

- Instruction des dossiers par la commission technique territoriale

**4 juin au 13 juin**

- Propositions de la Conférence des présidents

## Clôture de la campagne

**30 juin**

- Envoi des propositions d'attribution par la FFJudo à l'ANS

# 1

## Conditions d'éligibilité et de financement

Poursuivez les objectifs opérationnels de l'ANS et de la FFJudo

# Conditions d'éligibilité et de financement



## Porteurs de projet éligibles aux dispositifs

### Clubs affiliés à la FFJudo, comités départementaux, Ligues

(hors Corse, Polynésie-Française, Nouvelle Calédonie, Saint-Pierre-et-Miquelon gérés par les instances déconcentrées de l'Etat)



## Un soutien renforcé

Une attention prioritaire sera portée lors de l'instruction sur les clubs dynamiques en 2020-2021 et sur ceux les plus en difficultés.

## 3 (+1)

## Nombre d'actions déposées

Chaque club peut solliciter une subvention **au maximum pour 3 « projets d'actions »** : en complément ou non d'une demande dans le cadre du **plan de Relance**



## Cas des clubs omnisports

Les clubs omnisports peuvent faire **une demande seulement pour leur section spécifique Judo et DA** (sauf les clubs affiliés à la Fédération des ASPTT qui disposent de leur propre campagne PSF)



## Seuils et plafonds de financement

### Aide minimum de 1 500 € par porteur de projet

(1 000 € pour les clubs situés en ZRR ou dans une commune inscrite dans un contrat de ruralité ou dans un bassin de vie comprenant au moins 50% de la population en ZRR – voir annexes correspondantes)

Le montant d'aide pour chaque action subventionnée **ne peut pas dépasser 50% du budget prévisionnel de l'action**

# — Présentation des objectifs « projet d'action »

Le projet de développement du club doit correspondre à **l'un des 3 objectifs opérationnels fixés par l'ANS** :

- 1 Développement de la pratique
- 2 Développement de l'éthique et de la citoyenneté
- 3 Promotion du sport santé

et à **l'un des 12 dispositifs du projet sportif de la FFJudo présentés ci-après**

**Chaque projet d'action doit favoriser la reprise de l'activité sportive pour la rentrée 2021/2022**

*Les objectifs visés par les projets d'actions doivent pouvoir être chiffrés en nombre de nouveaux pratiquants licenciés ou de nouveau territoire d'implantation*





## Objectif 1

# Développement de la pratique

# 1

1. Projets d'actions d'initiation et de promotion visant le développement du nombre de licenciés
2. Projets d'actions innovants visant à la fidélisation des licenciés
3. Projets d'actions visant à diversifier et augmenter l'offre de pratiques
4. Projets d'actions visant à développer les activités en faveur des territoires éloignés de la pratique : Quartier Politique Ville – Zone Revitalisation Rurale
5. Projets d'actions visant à la structuration des clubs

# Objectif 1. Exemples de projets d'actions

## 1. Projets d'actions d'initiation et de promotion visant le développement du nombre de licenciés

- ▶ Cycles de séances découvertes en milieu scolaire et périscolaire
- ▶ Actions visant la découverte des activités proposées par le club affilié (judo itinérant et démonstrations dans le cadre de la période « judo été »)

## 2. Projets d'actions innovants visant à la fidélisation des licenciés

- ▶ Proposition de service à l'adhérent complémentaire (dotation, aménagement)
- ▶ **Dispositif de parrainage et soutien à l'adhésion du renouvellement de licence (réduction à l'inscription)**
- ▶ Projet destiné à une catégorie d'âge visant à la fidélisation d'un groupe

## 3. Projets d'actions visant à diversifier et augmenter l'offre de pratiques

- ▶ Création de cours d'activités non dispensées au sein du club : Taïso, éveil, etc.
- ▶ Programmes judo en entreprise, partenariats avec des établissements privés ou publics

## 4. Projets d'actions visant à développer les activités en faveur des territoires éloignés de la pratique : QPV - ZRR

- ▶ Création de cours au sein d'un quartier éloignés : dojo itinérant dans les ZRR, accompagnement périscolaire (devoirs, cours de judo)
- ▶ Partenariats avec les maisons de quartiers pour mise en place de cycles d'activités judo, ju-jitsu, ne-waza, etc.

## 5. Projets d'actions visant à la structuration des clubs

- ▶ Création d'annexes, création de lieux de pratiques
- ▶ Projet de développement autour de « zones blanches » identifiées dans le cadre d'un diagnostic du territoire
- ▶ Facilitation à la constitution de Groupements d'Employeurs
- ▶ Soutien à l'emploi dans un objectif d'augmentation de créneaux horaires pour l'enseignant (dojo annexes, nouveaux publics, etc.)

## Objectif 2

# Développement de l'éthique et de la citoyenneté

# 2

1. Projets d'actions en faveur de la lutte contre les violences, incivilités, discriminations, radicalisations
2. Projets d'actions en faveur du développement de la pratique féminine
3. Projets d'actions en faveur de l'inclusion et des programmes favorisant les activités pour les publics éloignés de la pratique
4. Projets d'actions de développement visant à valoriser le vivre ensemble et les démarches écocitoyennes

## Objectif 2. Exemples de projets d'actions

### 1. Projets d'actions en faveur de la lutte contre les violences, incivilités, discriminations, radicalisations

- ▶ Action de sensibilisation et/ou de formation en partenariat avec des associations spécialisées ou de prestataires auprès des adhérents du club : colosse aux pieds d'argile, les papillons, associations de quartiers, etc.)

### 2. Projets d'actions en faveur du développement de la pratique féminine

- ▶ Cours de self-défense féminins, de Taïso santé, actions de promotion de l'activité féminine
- ▶ Incitation à l'investissement des féminines dans la vie associative
- ▶ Créneaux à destination des mamans proposés en parallèle des créneaux enfants

- ▶ Action « marrainage » ciblée sur les féminines et réalisées par les féminines au sein du club (dotation, coût de la pratique, etc.)
- ▶ Projet d'actions mis en œuvre dans le cadre de journées thématiques : journée des femmes, octobre rose, etc.

### 3. Projets d'actions en faveur de l'inclusion et des programmes favorisant les activités pour les publics éloignés de la pratique

- ▶ Dispositifs favorisant l'inscription des publics éloignés de la pratique : périodes d'initiations ponctuées par des offres tarifaires d'inscription adaptées
- ▶ Dispositifs mis en place en complémentarité des dispositifs sociaux proposés par l'état et les collectivités

- ▶ Modèles permettant l'inclusion des personnes en situation de handicap au sein des cours valides
- ▶ Service de transport permettant de véhiculer les judoka jusqu'au dojo

### 4. Projets d'actions de développement visant à valoriser le vivre ensemble et les démarches écocitoyennes

- ▶ Développement de créneaux et d'espaces spécifiques en amont des cours de judo pour l'aide à la réalisation des devoirs des enfants et des jeunes (dojo = lieu d'étude au sens large, démarche citoyenne et social)



## Objectif 3

# Promotion du sport santé

# 3

1. Projets d'actions favorisant le bien-être et visant à lutter contre la sédentarité
2. Projets d'actions visant la prévention des accidents et à lutter contre le vieillissement de la population
3. Projets d'actions en faveur des personnes en situation de handicap

## Objectif 3. Exemples de projets d'actions

### 1. Projets d'actions favorisant le bien-être et visant à lutter contre la sédentarité

- ▶ Création de cours Taïso Judo santé
- ▶ Création de stages Judo santé
- ▶ Partenariat avec le réseau sport santé des CROS et des CDOS, sports sur ordonnance

### 2. Projets d'actions visant la prévention des accidents et à lutter contre le vieillissement de la population

- ▶ Dispositifs « savoir chuter » : dans les écoles, les établissements de santé (EHPAD, hôpitaux, etc.)
- ▶ Développement d'activités en partenariat avec les ARS, les établissements de santé, etc.
- ▶ Développement d'activités à destination d'un public sénior : Taïso, actions de prévention, etc.

### 3. Projets d'actions en faveur des personnes en situation de handicap

- ▶ Création de cours et créneaux spécifiques à ce type de public sur le long terme en partenariat avec les IME, IMP, IMPro, etc. (possibilité d'achats de matériels spécifiques)
- ▶ Action ponctuelle de promotion de l'activité à destination des publics en IME, IMP, IMPro, etc. (possibilité d'achats de matériels spécifiques)

# Les orientations stratégiques générales à poursuivre

L'objet du financement par les PSF doit obligatoirement **suivre une stratégie du club concrétisée par un projet de développement ou par un projet de relance d'activité**

## En relation avec les publics cibles

- ▶ Public féminin
- ▶ Public jeune
- ▶ Public en situation de handicap
- ▶ Publics spécifiques (vétérans/seniors/équitation/etc.)
- ▶ Autres publics

## En relation avec les activités

*Développement de la diversité et de la fréquence des pratiques*

- ▶ Sport santé
- ▶ Taïso
- ▶ Para-judo
- ▶ Self défense
- ▶ « Culture judo » et éthique
- ▶ Disciplines associées
- ▶ Autres actions

## Développement qualitatif

- ▶ Développement durable
- ▶ Lutte contre les discriminations
- ▶ Lutte contre le harcèlement et toute forme de violences
- ▶ Réduction des inégalités d'accès à la pratique
- ▶ Autres

## Développement territorial

- ▶ Quartiers en difficultés/zone urbaine
- ▶ Zones rurales fragilisées
- ▶ Territoires carencés en Outre-mer
- ▶ Autres territoires

## Développement structurel

- ▶ Création de sections de clubs (Demande de tatamis, etc.)
- ▶ Création d'un Groupement d'employeurs Clubs
- ▶ Mutualisation et pérennisation de l'emploi
- ▶ Augmentation des créneaux horaires de pratique

# Plan de Relance de l'activité sportive



L'ANS permet aux clubs de faire une demande en complément d'1 à 3 projets d'actions, si le club :

- ▶ Participe au **plan de relance FFJudo 2020/2021**
- ▶ Remplit le « **dossier type** » proposé par la FFJudo (en *Annexe* de cette notice)

**Chaque demande doit impérativement répondre à ces critères et favoriser la reprise de l'activité sportive pour la rentrée 2021/2022**

*La demande s'effectue en même temps que les demandes pour les projets d'actions, un seul dépôt est nécessaire pour toutes les demandes sur le COMPTE ASSO*





# Dispositifs complémentaires aux PSF

## Tous les autres dispositifs auxquels vous pouvez prétendre

La FFJudo vous accompagne dans toutes vos démarches, retrouvez en Annexe 2. un recueil d'aides complémentaires aux PSF mobilisables :

### 1. Aides à l'emploi hors PSF

#### 1-1 Aides à la création de postes

1-1-1 Emplois ANS

1-1-2 #1jeune1solution

1-1-3 Aides à l'emploi sportif dédiées aux parasports  
(Emplois sportifs qualifiés - ESQ)

#### 1-2 Aides à la consolidation de postes existants

1-2-1 Emplois ANS

1-2-2 #1jeune1solution

#### 1-3 Aides à l'apprentissage

1-3-1 Aide exceptionnelle à l'apprentissage

1-3-2 ANS apprentissage

### 2. Fonds territorial de solidarité

2-1 Aides au fonctionnement pour les associations sportives locales en difficulté

2-2 Aides à la relance de la pratique sportive et/ou à la reprise de licences

### 3. Renforcer la lutte contre les violences sexuelles

### 4. Formation (enseignants et dirigeants)

### 5. Investissement matériel lourd (tatami, etc.)

### 6. Campagne d'accession au haut niveau

### 7. Autres dispositifs d'Etat relatifs à la crise sanitaire et économique (activité partielle, fonds de solidarité, etc.)

**Rappel :** L'instruction des demandes n'est pas réalisée par la FFJudo et ses OTD (sauf avis demandée sur les ANS Emploi)

**Rapprochez-vous systématiquement des services déconcentrés de l'ANS (DRAJES et SDJES, anciennement DRDJSCS)**

## Trouvez de l'aide

Faites-vous accompagner tout au long du processus de dépôt de votre demande de subvention par vos référents Ligue

Pour toute demande de conseil ou de suivi spécifique, de l'élaboration du projet au dépôt sur le COMPTE ASSO en passant par la construction du budget prévisionnel, contactez les responsables administratifs de votre Ligue via les adresses email suivantes :

LIGUE	CONTACT
<b>FFJudo (et Outre-mer)</b>	<a href="mailto:psf@ffjudo.com">psf@ffjudo.com</a>
<b>Auvergne-Rhône-Alpes</b>	<a href="mailto:psf@aura-ffjudo.com">psf@aura-ffjudo.com</a>
<b>Bourgogne-Franche-Comté</b>	<a href="mailto:psf@bfc-ffjudo.com">psf@bfc-ffjudo.com</a>
<b>Bretagne</b>	<a href="mailto:psf@bretagne-ffjudo.com">psf@bretagne-ffjudo.com</a>
<b>Centre-Val de Loire</b>	<a href="mailto:psf@cvl-ffjudo.com">psf@cvl-ffjudo.com</a>
<b>Grand Est</b>	<a href="mailto:psf@grandest-ffjudo.com">psf@grandest-ffjudo.com</a>
<b>Hauts-de-France</b>	<a href="mailto:psf@hautsdefrance-ffjudo.com">psf@hautsdefrance-ffjudo.com</a>
<b>Île-de-France</b>	<a href="mailto:psf@idf-ffjudo.com">psf@idf-ffjudo.com</a>
<b>Normandie</b>	<a href="mailto:psf@normandie-ffjudo.com">psf@normandie-ffjudo.com</a>
<b>Nouvelle Aquitaine</b>	<a href="mailto:psf@nouvelleaquitaine-ffjudo.com">psf@nouvelleaquitaine-ffjudo.com</a>
<b>Occitanie</b>	<a href="mailto:psf@occitanie-ffjudo.com">psf@occitanie-ffjudo.com</a>
<b>Pays de la Loire</b>	<a href="mailto:psf@pdl-ffjudo.com">psf@pdl-ffjudo.com</a>
<b>Provence-Alpes-Côte d'Azur</b>	<a href="mailto:psf@paca-ffjudo.com">psf@paca-ffjudo.com</a>

# Documents Annexes à votre demande PSF

Retrouvez toutes les notices et les documents utiles afin de réaliser au mieux votre demande subvention PSF sur votre espace **Extranet**

- ▶ **ANNEXE 1.**  
Notice du processus administratif et bilan
- ▶ **ANNEXE 2.**  
Dispositifs d'aides complémentaires aux PSF
- ▶ Autres documents **et notices utiles** : formulaire CERFA, attestation sur l'honneur, listes des bassins de vie ruraux, des communes en ZRR et en contrat de ruralité, communes en QPV, etc.